

METZ MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

Nombre de

membres élus au Bureau :

Membres en fonction: 47 Membres

Absent(s)

Absent(s): 8

Pouvoir(s):

6

Date de convocation : 15 mars 2016

présents : 27

excusé(s): 12

33

Vote(s) pour : Vote(s) contre : 0 Abstention(s):

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU BUREAU**

Séance du Lundi 21 mars 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz. Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-03-21-BD-1.3:

Désignation d'un représentant de Metz Métropole au Conseil de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM).

Rapporteur: Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au

VU le courrier de Monsieur l'Administrateur provisoire de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM) en date du 4 février 2016 sollicitant Metz Métropole afin de procéder à la désignation d'un représentant au sein du Conseil de l'ENIM,

DESIGNE Monsieur Gilbert KRAUSENER en qualité de représentant de Metz Métropole au Conseil de l'ENIM.

> Pour extrait conforme Metz, le 22 mars 2016 Pour le Président et par délégation Le Directeur Général des Services

> > Hélène KISSEL



MEFZ MĚTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HARMONY PARK † 1) bd Solidarité | 8P 55025 | 57071 METZ CEDEX 3 I. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fz

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération Intercommunale et du conseil aux élus – PREFECTURE DE LA MOSELLE –

9 place de la Préfecture - BP 71014 -

57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 21 mars 2016.		Contrôle de légalité
Point 1 – Désignation dans divers organismes.	5	
Point 2 - Convention pour la réhabilitation du Fort de		
Queuleu.	1	
Annexe: Convention.	1	
Point 3 – Approbation de la charte éthique de Metz		
Métropole relative aux soutiens privés.	1	J
Annexe : Charte.	1	Albania
Point 4 - Signature d'une convention de partenariat		
entre l'Orchestre national de Lorraine et l'Opéra-Théâtre		
de Metz Métropole.	1	1 Z 3 MARS 2012
Annexe: Convention.	1	
Point 5 - Signature d'un contrat de coproduction entre		Direction des Colicelizies Territori et des Alfaires Judition
l'Opera Ballet National de Slovenie à Maribor et l'Opera-		et des Alfaires Juridique
Théâtre de Metz Métropole.	1	The same and same
Annexe: Convention (version française).	1	
Annexe: Convention (version anglaise).	1	
Point 6 - Tarification de la saison 2016/2017 de		
l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole.	1	
Annexe : Tarifs.	1	
Point 7 – CRR : redéfinition des tarifs relatifs à		
l'enseignement à compter de l'année scolaire 2015-		
2016.	1	
Annexo : Tarifs.	1	
Point 8 - TCRM-BLIDA, SAEML Metz Technopôle:		
modification portant sur l'objet social et la composition		
du capital de la SAEML, participation de Metz Métropole		
à l'augmentation du capital de la SAEML et création		
d'une filiale sous forme de SAS.	1	
Annexe: SAEML Metz Technopôle – Liste des	694	
actionnaires et répartition du capital.	1	
Annexe: SAEML TCRM BLIDA – Liste des actionnaires	-72	
et répartition du capital.	1	
Nombre total des actes transmis :		
12 délibérations dont 7 accompagnées d'annexes.		
	Fait à Metz	le 22 mars 2016

Fait à Metz, le 22 mars 2016

Pour le Président Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL